

Notice pour le dossier

Entretien avec
M. Leonhard ISLER, délégué du CICR.

M. Isler du CICR a entrepris, durant ces trois dernières semaines, un circuit à travers le Pérou pour se rendre compte des conditions de vie des prisonniers politiques dans ce pays. Il n'a pas pu voir toutes les prisons, car elles sont réparties sur l'ensemble du territoire et cela prendrait beaucoup de temps de les visiter toutes. Néanmoins, il a pu se faire une bonne idée de l'état dans lequel vivent les prisonniers, lesquels sont rarement catalogués comme prisonniers politiques. Très souvent, ils sont confondus avec les prisonniers de droit commun, car ils sont incarcérés à la suite d'une sentence. Dans quelques endroits, ils sont toutefois séparés, mais leurs conditions de détention ne sont guère meilleures.

Selon M. Isler, les conditions d'existence des détenus dépendent essentiellement de la personnalité du directeur de la prison. Dans certaines d'entre elles, les cellules et conditions hygiéniques sont tout à fait convenables. Dans d'autres, elles sont sordides et la promiscuité est des plus apparente. Parfois ils sont à deux dans le même lit, d'autres dorment à même le sol avec ou sans matelas. Les locaux sont souvent très vieux et les installations sanitaires des plus élémentaires. Il y aurait passablement de cas de maladies vénériennes.

Le délégué du CICR estime néanmoins que les conditions de vie dans les prisons du Pérou ne sont pas pires que celles dans la plupart des pays d'Amérique latine et surtout d'Amérique centrale.

./.

- 2 -

Il y aurait environ 200 à 300 prisonniers politiques dont les peines ne seraient en principe pas diminuées en fonction de la bonne conduite. Dans la région de Piura, les raisons d'incarcération seraient surtout le commerce de la drogue et la contrebande.

Les femmes sont bien moins nombreuses et bénéficient de conditions de vie plus agréables. Celles détenues pour raisons politiques seraient en nombre minime, à peine une dizaine. Parmi elles figure une Franco-Péruvienne qui jouirait de conditions nettement plus favorables.

Au nombre des détenus hommes, il y aurait également des étrangers : Italiens, Allemands, Colombiens, Yougoslaves, etc.

M. Isler a reçu toutes les facilités qu'il a demandées du Directeur général des prisons à Lima, ce qui lui a ouvert toutes les portes dans les prisons de province. Il a pu s'entretenir en aparté avec tous les prisonniers qu'il désirait rencontrer. Il n'a pas l'impression que la torture soit une méthode courante au Pérou. Il semble bien néanmoins que quelques personnes aient reçu des coups de gardiens et là où la preuve paraissait assez claire, M. Isler l'a signalé au directeur de la prison.

Le délégué du CICR va donc rédiger un rapport qu'il fera ensuite suivre au Ministre de l'Intérieur à Lima. Il y fera part de ses observations, relèvera notamment la vétusté de certaines prisons, le manque d'hygiène, le manque d'eau et parfois la nourriture insuffisante, puisque très souvent en province la prison ne dispose que de 12 soles par jour et par détenu.

Par la même occasion, M. Isler m'informe que la

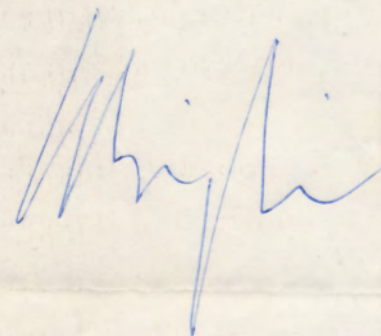
./.

jcmo no!

- 3 -

Croix-Rouge péruvienne, dont les statuts devaient être revus puisqu'elle avait été reprise pour ainsi dire totalement par l'Etat, allait présenter sous peu sa constitution au CICR et à la Ligue afin d'être à nouveau admise comme Croix-Rouge indépendante; pour le moment, il n'y a pas de comité reconnu et seul le Général de brigade des troupes de santé EP (R) Demetrio Grados Vasquez la représente en qualité de Président de la Commission de réorganisation.

Lima, le 10 novembre 1976.



Copie, avec annexe, à la Direction politique du DPF,
pour son information ✓

Lima,

le 15 novembre 1976.

751.1 BE/sd

Confidentiel

A la Direction des Organisations Internationales
du Département politique fédéral

B e r n e .

Entretien avec M. Leonhard ISLER,
Délégué du CICR pour l'Ouest de
l'Amérique du Sud.

an	KH	VLG					a/a
Date	19.11	22.11					22.11
Vica	U	✓					✓
EPD	19. Nov. 1976						
Ref.	p. B. 73. Perou. O.						

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remets, sous ce pli, à titre confidentiel, un exemplaire de la copie de la note de dossier que j'ai rédigée à la suite de la visite de M. Isler, Délégué du CICR, pour la partie ouest de l'Amérique du Sud, stationné à Caracas, qui vient de visiter partiellement les prisons du Pérou et qui en fera de même, sous peu, pour la Bolivie.

J'adresse copie de la présente lettre, avec annexe, à la Direction politique du Département, pour son information.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

H. Béglé

Annexe : 1 notice